Image not found or type unknown

Reconnaissance de l'invalidité totale et définitive

Par **marwaito**, le **11/05/2018** à **22:45**

Bonjour Maître, je souhaiterais faire une reconnaissance d' invalidité totale et définitive en moins de 12 mois après l'accident de travail pour ma prévoyance afin de prétendre a la prime ITD , quelle organisme est habilite a procéder a la reconnaissance de la ITD , MDPH peut il le faire ou autre organisme.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés